

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DOW AGROSCIENCES S.A.S.

Fiche de données de sécurité conformément à la réglementation (EU) No 2015/830

**Nom du produit:** BOSTON™

**Date de révision:** 11.09.2015

**Version:** 8.1

**Date d'impression:** 09.10.2015

DOW AGROSCIENCES S.A.S. vous encourage à lire cette fiche signalétique en entier et s'attend à ce que vous en compreniez tout le contenu. Nous vous demandons de prendre les précautions identifiées dans ce document à moins que vos conditions d'utilisation nécessitent d'autres méthodes ou d'autres pratiques appropriées.

---

## SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

---

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit:** BOSTON™

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées:** Produit phytosanitaire, Herbicide

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

DOW AGROSCIENCES S.A.S.

371, RUE LUDWIG VAN BEETHOVEN

06560 VALBONNE

FRANCE

#### Information aux clients:

(0) 493 95 60 00

SDSQuestion@dow.com

### 1.4 NUMERO D'APPEL D'URGENCE

**Contact d'urgence 24h/24:** 0033 388 736 000

**Contact local en cas d'urgence:** 00 33 388 736 000

**ORFILA:** 01.45.42.59.59

---

## SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

---

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### La classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008 :

Irritation oculaire - Catégorie 2 - H319

Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 - H317

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Catégorie 1 - H400

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Catégorie 1 - H410

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément à la réglementation (EC) No 1272/2008 [CLP/GHS]:

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement: **ATTENTION**

### Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
 P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.  
 P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### Information supplémentaire

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

## 2.3 Autres dangers

Donnée non disponible

---

## SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

---

### 3.2 Mélanges

Ce produit est un mélange.

| Numéro de registre CAS / No.-CE / No.-Index | Numéro d'Enregistrement REACH | Concentration | Composant | Classification: RÉGLEMENT (CE) No 1272/2008 |
|---|-------------------------------|---------------|-----------|---|
|   |                               |               |           |   |

|   |                  |                   |   |   |
|---|------------------|-------------------|---|---|
| <b>Numéro de registre CAS</b><br>5221-16-9<br><b>No.-CE</b><br>226-015-4<br><b>No.-Index</b><br>607-052-00-9  | —                | 21,9%             | sels et esters de MCPA                              | Acute Tox. - 4 - H302<br>Acute Tox. - 4 - H332<br>Acute Tox. - 4 - H312<br>Aquatic Acute - 1 - H400<br>Aquatic Chronic - 1 - H410 |
| <b>Numéro de registre CAS</b><br>81406-37-3<br><b>No.-CE</b><br>279-752-9<br><b>No.-Index</b><br>607-272-00-5 | —                | 5,29%             | fluroxypyr-meptyl (ISO)                             | Aquatic Acute - 1 - H400<br>Aquatic Chronic - 1 - H410  |
| <b>Numéro de registre CAS</b><br>57754-85-5<br><b>No.-CE</b><br>260-929-4<br><b>No.-Index</b><br>—            | —                | 2,42%             | Sel de monoéthanolamine du clopyralid (*)           | Pas classé  |
| <b>Numéro de registre CAS</b><br>Non disponible<br><b>No.-CE</b><br>918-811-1<br><b>No.-Index</b><br>—        | 01-2119463583-34 | > 10,0 - < 20,0 % | Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène | STOT SE - 3 - H336<br>Asp. Tox. - 1 - H304<br>Aquatic Chronic - 2 - H411  |
| <b>Numéro de registre CAS</b><br>Not available<br><b>No.-CE</b><br>—<br><b>No.-Index</b><br>—                 | 01-2119487984-16 | > 10,0 - < 20,0 % | Alcohols, C12-14(even numbered), ethoxylated        | Eye Dam. - 1 - H318<br>Aquatic Acute - 1 - H400   |
| <b>Numéro de registre CAS</b><br>34590-94-8<br><b>No.-CE</b><br>252-104-2<br><b>No.-Index</b><br>—            | 01-2119450011-60 | < 5,0 %           | Éther monométhylrique du dipropylèneglycol          | Pas classé  |

|  |   |         |  |   |
|--|---|---------|--|---|
| <b>Numéro de registre CAS</b><br>32612-48-9<br><b>No.-CE</b><br>608-760-0<br><b>No.-Index</b><br>-           | - | < 5,0 % | Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-sulfo-.omega.-(dodecyloxy)-, ammonium salt | Skin Irrit. - 2 - H315<br>Eye Irrit. - 2 - H319   |
| <b>Numéro de registre CAS</b><br>1570-64-5<br><b>No.-CE</b><br>216-381-3<br><b>No.-Index</b><br>604-012-00-2 | - | < 1,0 % | 4-chloro-o-crésol  | Acute Tox. - 3 - H331<br>Skin Corr. - 1A - H314<br>Aquatic Acute - 1 - H400                         |
| <b>Numéro de registre CAS</b><br>91-20-3<br><b>No.-CE</b><br>202-049-5<br><b>No.-Index</b><br>601-052-00-2   | - | < 1,0 % | Naphtalène   | Acute Tox. - 4 - H302<br>Carc. - 2 - H351<br>Aquatic Acute - 1 - H400<br>Aquatic Chronic - 1 - H410 |

Si présents dans ce produit, tous les produits non classifiés évoqués plus haut, et pour lesquels aucune valeur limite d'exposition professionnelle (OEL) spécifique au pays n'est indiquée sous Section 8, sont présentés comme des composants volontairement divulgués.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## SECTION 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

**Conseils généraux:** Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

**Inhalation:** Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement.

**Contact avec la peau:** Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau avec du savon et beaucoup d'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou le médecin pour des conseils sur le traitement. Laver les vêtements avant de les remettre. Les souliers et autres articles en cuir contaminés ne pouvant être décontaminés doivent être éliminés de façon appropriée.

**Contact avec les yeux:** Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux.

Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement. Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible dans la zone de travail.

**Ingestion:** Appeler immédiatement un centre antipoison et de toxicovigilance ou un médecin. Ne pas faire vomir à moins que cela ne soit recommandé par le personnel médical ou le centre antipoison. Ne pas faire boire de liquide à la personne. Ne rien donner par la bouche si la personne est inconsciente.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:** Outre les informations figurant sous Description des premiers secours (ci-dessus) et les Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires (ci-dessous), les autres symptômes et effets sont décrits à la section 11: Informations toxicologiques.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
**Avis aux médecins:** Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

---

## SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

---

### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés:** Pour éteindre les résidus combustibles de ce produit, utiliser un brouillard d'eau, du gaz carbonique, de la poudre chimique ou de la mousse.

**Moyens d'extinction inappropriés:** Donnée non disponible

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Produits de combustion dangereux:** Certains composants de ce produit peuvent se décomposer au cours d'un incendie. La fumée peut contenir des composants non identifiés qui peuvent être toxiques et/ou irritants.

**Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion:** Ce produit ne brûlera pas tant que l'eau ne se sera pas évaporée. Les résidus peuvent brûler. S'il y a exposition à un feu provenant d'une autre source et que l'eau s'est évaporée, une exposition à des températures élevées peut provoquer des fumées toxiques.

### 5.3 Conseils aux pompiers

**Techniques de lutte contre l'incendie:** Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Pour éteindre les résidus combustibles de ce produit, utiliser un brouillard d'eau, du gaz carbonique, de la poudre chimique ou de la mousse. Si possible, contenir les eaux d'incendie. Sinon, elles peuvent provoquer des dommages à l'environnement. Consulter les sections 6 «Mesures à prendre en cas de rejet accidentel» et 12 «Informations écologiques» de cette fiche signalétique.

**Équipement de protection spécial pour les pompiers:** Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Éviter tout contact avec ce produit pendant les opérations de lutte contre le feu. Si un contact est susceptible de se produire, revêtir une combinaison de protection contre le feu résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome. Si cet équipement n'est pas disponible, porter une combinaison de protection résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome

et combattre l'incendie à distance. Pour l'équipement de protection nécessaire aux opérations de nettoyage à la suite de l'incendie, ou sans rapport avec un feu, consulter les sections appropriées.

---

## SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

---

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:** Isoler la zone. Empêcher le personnel non nécessaire et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Pour des mesures de précautions additionnelles, consulter la section 7 «Manipulation». Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques». Les déversements ou les rejets dans les cours d'eau naturels devraient tuer les organismes aquatiques.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Si possible, contenir le produit déversé. Petits déversements: Absorber avec des matières telles que: Argile. Terre. Sable. Balayer le tout. Recueillir dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Gros déversements: Contacter Dow AgroSciences pour une assistance au nettoyage. Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

**6.4 Référence à d'autres sections:** Les références à d'autres sections ont été fournies dans les sous-sections précédentes (le cas échéant).

---

## SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

---

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:** Tenir hors de portée des enfants. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Ne pas avaler. Éviter tous contacts avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Laver soigneusement après manipulation. Utiliser avec une ventilation suffisante. Voir la Section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle»

**7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:** Stocker dans un endroit sec. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients hermétiquement fermés en cas de non utilisation. Ne pas entreposer près de la nourriture, de produits alimentaires, de médicaments ou des approvisionnements d'eau potable.

### Stabilité au stockage

**Pour maintenir la qualité du produit, la température de stockage recommandée est:** > 0 °C

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** Veuillez consulter l'étiquette du produit.

---

## SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

---

### 8.1 Paramètres de contrôle

Les limites d'exposition sont énumérées ci-dessous, si existantes.

| Composant               | Réglementation | Type de liste | Valeur/Notation |
|-------------------------|----------------|---------------|-----------------|
| fluroxypyr-meptyl (ISO) | Dow IHG        | TWA           | 10 mg/m3        |

|   |            |       |                  |        |
|---|------------|-------|------------------|--------|
| Éther monométhyle du dipropylène glycol | ACGIH      | TWA   | 100 ppm          |        |
|   | ACGIH      | STEL  | 150 ppm          |        |
|   | ACGIH      | TWA   | SKIN             |        |
|   | ACGIH      | STEL  | SKIN             |        |
|   | 2000/39/EC | TWA   | 308 mg/m3 50 ppm |        |
|   | 2000/39/EC | TWA   | SKIN             |        |
|   | FR VLE     | VME   | SKIN             |        |
|   | FR VLE     | VME   | 308 mg/m3 50 ppm |        |
|   | Naphtalène | ACGIH | TWA              | 10 ppm |
|   |            | ACGIH | TWA              | SKIN   |
| Dow IHG                                 |            | TWA   | 10 ppm           |        |
| Dow IHG                                 |            | TWA   | SKIN             |        |
| Dow IHG                                 |            | STEL  | 15 ppm           |        |
| Dow IHG                                 |            | STEL  | SKIN             |        |
| 91/322/EEC                              |            | TWA   | 50 mg/m3 10 ppm  |        |
| FR VLE                                  |            | VME   | 50 mg/m3 10 ppm  |        |

LES RECOMMANDATIONS DE CETTE SECTION S'ADRESSENT AUX EMPLOYÉS DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION ET DU CONDITIONNEMENT. POUR LES ÉQUIPEMENTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION PERSONNELLE ADAPTÉS, LES APPLICATEURS ET LES MANUTENTIONNAIRES DOIVENT LIRE L'ÉTIQUETTE.

## 8.2 Contrôles de l'exposition

**Mesures techniques:** Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

### Mesures de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage:** Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques. Les lunettes pour travaux chimiques doivent être conformes à la norme EN 166 ou à une norme équivalente.

#### Protection de la peau

**Protection des mains:** Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques: gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Caoutchouc styrène/butadiène. Viton. Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Butyl caoutchouc. Polyéthylène chloré. Caoutchouc naturel ("latex"). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 5 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 3 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. L'épaisseur des gants n'est pas un bon indicateur du niveau de protection qu'un gant peut procurer contre les substances chimiques vu que ce niveau de protection dépend fortement de la composition spécifique du matériel à partir duquel le gant est fabriqué. En fonction du modèle et du type de matériel, l'épaisseur du gant doit en général être supérieure à 0.35 mm pour offrir une

protection suffisante lors de contacts prolongés et fréquents aux substances. À titre d'exception à cette règle générale, il est connu que les gants stratifiés multicouches de moins de 0.35 mm d'épaisseur peuvent offrir une protection prolongée. Les autres matières composant les gants d'une épaisseur inférieure à 0.35 mm peuvent offrir une protection suffisante seulement en cas de bref contact. **AVERTISSEMENT:** Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

**Autre protection:** Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

**Protection respiratoire:** Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail. Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, si un malaise est ressenti, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué.

Utiliser l'appareil respiratoire filtrant homologué CE suivant: filtre combiné contre les vapeurs organiques et les aérosols, type AP2.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir SECTION 7: Manipulation et stockage et SECTION 13: Considérations relatives aux mesures à prendre pour éviter des expositions environnementales excessives durant l'utilisation et l'élimination des déchets.

---

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

---

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

|  |   |
|--|---|
| Etat physique                              | Liquide   |
| Couleur                                    | Jaune à brun  |
| Odeur                                      | Aromatique  |
| Seuil olfactif                             | Aucune donnée d'essais disponible   |
| pH   | 6,8 1% CIPAC MT 75.2  |
| Point/intervalle de fusion                 | Non applicable aux liquides   |
| Point de congélation                       | Aucune donnée d'essais disponible   |
| Point d'ébullition (760 mmHg)              | Aucune donnée d'essais disponible   |
| Point d'éclair                             | <b>coupelle fermée</b> Pensky-Martens, <i>coupelle fermée</i> , ASTM D 93 Aucun(e) en-dessous du point d'ébullition |
| Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1) | Aucune donnée d'essais disponible   |
| Inflammabilité (solide, gaz)               | Non applicable aux liquides   |
| Limite d'explosivité, inférieure           | Aucune donnée d'essais disponible   |
| Limite d'explosivité, supérieure           | Aucune donnée d'essais disponible   |

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| Tension de vapeur                     | Aucune donnée d'essais disponible                             |
| Densité de vapeur relative (air = 1)  | Aucune donnée d'essais disponible                             |
| Densité relative (eau = 1)            | 1,09 à 22 °C / 4 °C <i>Pycnomètre</i>                         |
| Hydrosolubilité                       | Emulsion  |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | Donnée non disponible   |
| Température d'auto-inflammabilité     | Aucun(e) en-dessous de 400°C                                  |
| Température de décomposition          | Aucune donnée d'essais disponible                             |
| Viscosité cinématique                 | 31 mm <sup>2</sup> /s à 40 °C 72,3 mm <sup>2</sup> /s à 20 °C |
| Propriétés explosives                 | Non <i>CEE A14</i>  |
| Propriétés comburantes                | Non   |

## 9.2 Autres informations

|                       |  |
|-----------------------|--|
| Poids moléculaire     | Donnée non disponible                        |
| Tension superficielle | 29,5 mN/m à 20 °C <i>Méthode A5 de la CE</i> |

N.B.: Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécifications.

---

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

---

**10.1 Réactivité:** Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2 Stabilité chimique:** Stable dans les conditions d'entreposage recommandées. Voir la Section 7 «Entreposage».

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses:** Polymérisation ne se produira pas.

**10.4 Conditions à éviter:** Peut coaguler une fois gelé. L'ingrédient actif se décompose à des températures élevées.

**10.5 Matières incompatibles:** Éviter tous contacts avec ce qui suit: Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts. L'ajout de produits chimiques peut provoquer la séparation en phases.

**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits.

---

## SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

---

*S'il y a des informations toxicologiques disponibles, elles apparaîtront dans cette section.*

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë**  
**Toxicité aiguë par voie orale**

Faible toxicité par ingestion. L'ingestion accidentelle de petites quantités durant les opérations normales de manutention ne devrait pas provoquer de lésions; cependant, de grandes quantités ingérées peuvent en provoquer.

DL50, Rat, mâle, > 3 500 mg/kg  
DL50, Rat, femelle, 3 552 mg/kg

**Toxicité aiguë par voie cutanée**

Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

DL50, Rat, mâle, > 2 000 - < 5 000 mg/kg  
DL50, Rat, femelle, 4 039 mg/kg

**Toxicité aiguë par inhalation**

Aucun effet nocif provenant d'une seule exposition aux brouillards n'est à prévoir. Sur la base des données disponibles, aucune irritation respiratoire n'a été observée.

CL50, Rat, 4 h, poussières/brouillard, > 5,52 mg/l Pas de mortalité à cette concentration.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Essentiellement, un bref contact ne provoque pas d'irritation cutanée.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Peut provoquer une irritation oculaire modérée.  
Peut provoquer de légères lésions cornéennes.  
Les effets peuvent être différés.

**Sensibilisation**

A provoqué des réactions allergiques cutanées lors d'essais sur des cobayes.

Concernant la sensibilisation respiratoire:  
Aucune donnée trouvée.

**Toxicité systémique pour certains organes cibles(Exposition unique)**

L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

**Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)**

Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).  
Acide 2-méthyl-4-chlorophenoxyacétique (MCPA).  
Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:  
Reins.  
Foie.  
Testicules.  
Sang.

**Cancérogénicité**

Contient du naphthalène qui a provoqué le cancer chez certains animaux de laboratoire. Chez les humains, il y a des preuves limitées de cancer chez les travailleurs impliqués dans la production du naphthalène. Des études orales partielles chez le rat ont été négatives.

Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

#### **Tératogénicité**

Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Acide 2-méthyl-4-chlorophenoxyacétique (MCPA). Chez les animaux de laboratoire, seules des doses toxiques pour les mères ont provoqué des malformations congénitales. Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère.

Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Le clopyralid a provoqué des malformations congénitales chez les animaux de laboratoires, mais seulement à des doses excessives qui étaient très toxiques pour la mère. Aucune malformation congénitale n'a été observée chez les animaux exposés à des doses plusieurs fois supérieures à celles prévues lors d'une exposition normale. Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr. Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère. N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

#### **Toxicité pour la reproduction**

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr. Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Acide 2-méthyl-4-chlorophenoxyacétique (MCPA). Clopyralid. Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.

#### **Mutagénicité**

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr. Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Clopyralid. Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Acide 2-méthyl-4-chlorophenoxyacétique (MCPA). Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats principalement négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats principalement négatifs.

#### **Danger par aspiration**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

---

## **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

---

*S'il y a des informations ecotoxicologiques disponibles, elles apparaîtront dans cette section.*

### **12.1 Toxicité**

#### **Toxicité aiguë pour les poissons.**

Sur le plan aigu, le produit est hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 0,1 et 1 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles).

CL50, *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel), Essai en dynamique, 96 h, 6,97 mg/l

#### **Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques**

CE50, *Daphnia magna* (Grande daphnie), Essai en statique, 48 h, 2,63 mg/l

#### **Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques**

CE50r, *Lemna gibba*, 7 jr, Inhibition du taux de croissance, 42 mg/l

CE50r, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), 72 h, Inhibition du taux de croissance, > 1 mg/l

CE50r, Myriophyllum spicatum, 14 jr, 0,377 mg/l

### **Toxicité pour toutes espèces sur le sol**

Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).

DL50 par voie orale, Colinus virginianus (Colin de Virginie), 4615mg/kg poids corporel.

DL50 par contact, Apis mellifera (abeilles), 48 h, > 540microgrammes/abeille

DL50 par voie orale, Apis mellifera (abeilles), 48 h, > 550microgrammes/abeille

### **Toxicité envers les organismes vivant sur le sol.**

CL50, Eisenia fetida (vers de terre), 14 jr, survie, 730 mg/kg

## **12.2 Persistance et dégradabilité**

### **sels et esters de MCPA**

**Biodégradabilité:** Pour un ou des produits semblables: Dans des conditions aérobies de laboratoire, la biodégradation est inférieure aux limites détectables (DBO20 ou DBO28/demande théorique en oxygène < 2,5 %). Le taux de biodégradation dans le sol et/ou dans l'eau peut augmenter avec l'accoutumance.

### **fluroxypyr-meptyl (ISO)**

**Biodégradabilité:** Le produit n'est pas facilement biodégradable selon les lignes directrices de l'OCDE/EC.

Intervalle de temps de 10 jours : Echec

**Biodégradation:** 32 %

**Durée d'exposition:** 28 jr

**Méthode:** OECD Ligne directrice 301D ou Equivalente

**Demande théorique en oxygène:** 2,2 mg/mg

**Stabilité dans l'eau (demi-vie)**

, demi -vie, 454 jr

### **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*)**

**Biodégradabilité:** Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Clopyralid. La substance présente un potentiel de biodégradation très lente dans l'environnement, mais elle ne passe pas les essais OCDE/CEE de dégradation rapide.

### **Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène**

**Biodégradabilité:** Ce produit est intrinsèquement biodégradable. Il atteint plus de 20 % de biodégradation dans les tests de l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque.

### **Alcools, C12-14(even numbered), ethoxylated**

**Biodégradabilité:** Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

**Biodégradation:** 95 %  
**Durée d'exposition:** 28 jr

#### **Éther monométhyle du dipropylène glycol**

**Biodégradabilité:** Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment. Ultiment, le produit est biodégradable. Il atteint plus de 70 % de minéralisation dans des tests de l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque.  
Intervalle de temps de 10 jours : Passe  
**Biodégradation:** 75 %  
**Durée d'exposition:** 28 jr  
**Méthode:** OECD Ligne directrice 301F ou Equivalente

#### **Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-sulfo-omega.-(dodecyloxy)-, ammonium salt**

**Biodégradabilité:** Aucune information pertinente n'a été trouvée.

#### **4-chloro-o-crésol**

**Biodégradabilité:** Aucune information pertinente n'a été trouvée.  
La substance présente un potentiel de biodégradation très lente dans l'environnement, mais elle ne passe pas les essais OCDE/CEE de dégradation rapide.

**Biodégradation:** 2 %  
**Durée d'exposition:** 28 jr  
**Méthode:** OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente

**Photodégradation**  
**Demi-vie atmosphérique:** 32 h

#### **Naphtalène**

**Biodégradabilité:** Le produit devrait être facilement biodégradable.

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

#### **sels et esters de MCPA**

**Bioaccumulation:** D'après les informations concernant un produit semblable: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

#### **fluroxypyr-meptyl (ISO)**

**Bioaccumulation:** Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).  
**Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow):** 5,04 Mesuré  
**Facteur de bioconcentration (FBC):** 26 Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Mesuré

#### **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*)**

**Bioaccumulation:** Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Clopyralid. Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

#### **Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène**

**Bioaccumulation:** Pas de données disponibles pour ce produit. Pour un ou des produits semblables: Potentiel élevé de bioconcentration (FBC > 3000 ou Log Pow entre 5 et 7).

#### **Alcools, C12-14(even numbered), ethoxylated**

**Bioaccumulation:** Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

**Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow):** 4,22 - 7

**Facteur de bioconcentration (FBC):** 12,7 - 237

**Éther monométhyle du dipropylène glycol**

**Bioaccumulation:** Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

**Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow):** 1,01 Mesuré

**Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-sulfo.-omega.-(dodecyloxy)-, ammonium salt**

**Bioaccumulation:** Aucune information pertinente n'a été trouvée.

**4-chloro-o-crésol**

**Bioaccumulation:** Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

**Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow):** 3,09

**Naphtalène**

**Bioaccumulation:** Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

**Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow):** 3,3 Mesuré

**Facteur de bioconcentration (FBC):** 40 - 300 Poisson 28 jr Mesuré

**12.4 Mobilité dans le sol**

**sels et esters de MCPA**

Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

**fluroxypyr-meptyl (ISO)**

Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

**Coefficient de partage(Koc):** 6200 - 43000

**Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*)**

Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

Clopyralid.

Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

**Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène**

Aucune donnée trouvée.

**Alcools, C12-14(even numbered), ethoxylated**

Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).

**Coefficient de partage(Koc):** 464,2 - 7064

**Éther monométhyle du dipropylène glycol**

Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.

Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

**Coefficient de partage(Koc):** 0,28 Estimation

**Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-sulfo.-omega.-(dodecyloxy)-, ammonium salt**

Pas de données disponibles.

**4-chloro-o-crésol**

Potentiel élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 50 et 150).

**Coefficient de partage(Koc):** 124 - 645

**Naphtalène**

Potentiel moyen de mobilité dans le sol ((Koc entre 150 et 500).

**Coefficient de partage(Koc):** 240 - 1300 Mesuré

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****sels et esters de MCPA**

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

**fluroxypyr-meptyl (ISO)**

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

**Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*)**

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

**Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène**

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

**Alcools, C12-14(even numbered), ethoxylated**

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

**Éther monométhyle du dipropylène glycol**

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

**4-chloro-o-crésol**

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

**Naphtalène**

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

**12.6 Autres effets néfastes****fluroxypyr-meptyl (ISO)**

Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

**Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*)**

Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

**Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène**

Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

**Alcools, C12-14(even numbered), ethoxylated**

Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

**Éther monométhylque du dipropylèneglycol**

Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

**4-chloro-o-crésol**

Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

**Naphtalène**

Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

---

**SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

---

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur. Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

L'affectation d'un groupe déchet approprié EWC ainsi que d'un code déchet EWC propre à ce produit dépend de l'utilisation qui est faite de ce produit. Contacter les services d'élimination de déchets.

---

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

---

**Classification pour les transports ROUTIERS et FERROVIAIRES (ADR/RID) :**

|  |  |
|--|--|
| <b>14.1 Numéro ONU</b>                         | UN 3082  |
| <b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b> | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(Fluroxypyre, Clopyralide) |
| <b>14.3 Classe</b>                             | 9  |
| <b>14.4 Groupe d'emballage</b>                 | III  |
| <b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>       | Fluroxypyre, Clopyralide   |

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Numéro d'identification du danger: 90

#### Réglementation pour le transport par mer (IMO/IMDG)

- 14.1 Numéro ONU** UN 3082
- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.(Fluroxypyre, Clopyralide)
- 14.3 Classe** 9
- 14.4 Groupe d'emballage** III
- 14.5 Dangers pour l'environnement** Fluroxypyre, Clopyralide
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** No EMS: F-A, S-F
- 14.7 Transport en vrac selon l'annexe I ou II de MARPOL 73/78 et le code IBC ou IGC** Consult IMO regulations before transporting ocean bulk

#### Réglementation pour le transport aérien (IATA/ OACI)

- 14.1 Numéro ONU** UN 3082
- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies** Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.(Fluroxypyre, Clopyralide)
- 14.3 Classe** 9
- 14.4 Groupe d'emballage** III
- 14.5 Dangers pour l'environnement** Sans objet
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Pas de données disponibles.

Ces renseignements n'ont pas pour but de vous faire part de toutes les réglementations spécifiques ou des exigences/informations opérationnelles concernant ce produit. Les classifications du transport peuvent varier en fonction du volume du conteneur et peuvent être influencées par des variations de réglementations d'une région ou d'un pays. Des informations additionnelles sur le système de transport peuvent être obtenues via des représentants autorisés ou le service clientèle. Il incombe à l'organisme chargé du transport de suivre toutes les lois applicables, les règles et réglementations relatives au transport de ce produit.

---

## SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

---

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlement REACH (CE) n° 1907/2006

Ce produit ne contient que des composants qui ont été soit préenregistrés, enregistrés, exemptés des obligations d'enregistrement, considérés comme étant enregistrés soit sujets à l'enregistrement conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH). Les indications susmentionnées sur le statut d'enregistrement dans REACH sont fournies en toute bonne foi et sont supposées exactes à compter de la date ci-dessus. Cependant aucune garantie, ni expresse ni tacite, est assurée. C'est donc de la responsabilité de l'utilisateur/consommateur de s'assurer que le statut réglementaire du produit est correct et bien compris.

**Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.**

Énuméré dans le règlement: DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Nombre dans le règlement: E1

100 t

200 t

Énuméré dans le règlement: Produits dérivés du pétrole et carburants de substitution: a) essences et naphtes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dangers environnementaux que les produits visés aux points a) à d).

Nombre dans le règlement: 34

2 500 t

25 000 t

**Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9)**

4510 Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.

**Maladies Professionnelles (R-461-3, France):**

Tableau: (Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).)  
84

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit.

---

## **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

---

**Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.**

|      |   |
|------|---|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion.   |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H312 | Nocif par contact cutané.   |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.                   |
| H315 | Provoque une irritation cutanée.  |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée.  |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves.  |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux.  |
| H331 | Toxique par inhalation.   |

|      |   |
|------|---|
| H332 | Nocif par inhalation.   |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges.  |
| H351 | Susceptible de provoquer le cancer.   |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques.  |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.      |

### La classification et la procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges conformément au règlement (CE) no 1272/2008

Eye Irrit. - 2 - H319 - Sur la base de données d'essai.

Skin Sens. - 1 - H317 - Sur la base de données d'essai.

Aquatic Acute - 1 - H400 - Sur la base de données d'essai.

Aquatic Chronic - 1 - H410 - Méthode de calcul

### Révision

Numéro d'identification: 101188202 / A285 / Date de création: 11.09.2015 / Version: 8.1

Code DAS: EF-1498

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

### Légende

|            |  |
|------------|--|
| 2000/39/EC | Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif |
| 91/322/EEC | Directive 91/322/CEE de la Commission relative à la fixation de valeurs limites de caractère indicatif   |
| ACGIH      | USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)   |
| Dow IHG    | Dow IHG  |
| FR VLE     | Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)   |
| SKIN       | Absorbé par la peau.   |
| STEL       | Valeur limite à courte terme   |
| TWA        | Valeur limite de moyenne d'exposition  |
| VME        | Valeur limite de moyenne d'exposition  |

### Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

DOW AGROSCIENCES S.A.S. recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de

l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'information telles que des fiches signalétiques propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsable et ne pouvons être tenus pour responsable des fiches obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une telle fiche, ou si vous craignez que votre fiche soit périmée, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.